

Éditorial

Serge Langlois, D.D.S.
Président



Mêlez-vous donc de vos affaires!

Rapport annuel du président à l'Assemblée générale 2018

Chaque année, au moment de la préparation de mon rapport annuel à l'Assemblée générale, je suis confronté au choix difficile de décider du thème principal que je vais aborder et de l'idée maîtresse que je veux vous transmettre.

Cette année toutefois, celle-ci s'est imposée d'elle-même, et c'est un **appel** à prendre notre destin en main, à nous impliquer pour déterminer nous-mêmes notre sort et ne pas laisser les autres prendre des décisions à notre place.

C'est davantage sur la **manière de l'exprimer** que j'ai hésité. J'avais en tête plusieurs expressions telles « Occupons-nous de nos affaires », « Soyons vigilants », « Mobilisons-nous » ou encore, « La mobilisation, c'est primordial ». Mais toutes manquaient de cet élan essentiel que doit avoir tout appel à l'**engagement**.

Et puis, j'ai pensé à cette expression québécoise qui dit bien ce qu'elle veut dire et qui est le reflet du gros bon sens : « Mêlez-vous donc de vos affaires! ».

Je m'adresse donc à vous, qui êtes présents aujourd'hui à l'assemblée générale annuelle, et à tous les membres qui prendront le temps de lire la présente allocution dans le prochain numéro du **Point de contact** : respectueusement, « Mêlez-vous donc de vos affaires! ».

Il faut effectivement que, comme dentistes, nous nous mêlions de nos affaires pour faire face à tous les enjeux menaçant notre profession et pour éviter que d'autres s'en occupent à notre place et nous imposent leurs vues.

Et Dieu sait qu'il y a des gens qui veulent se mêler de nos affaires. J'en retiens quatre principaux, qui **menacent** sérieusement notre **autonomie professionnelle**, notre **champ de pratique**, nos **intérêts financiers** et, par conséquent, la **qualité des soins buccodentaires** que nous offrons. Il s'agit du gouvernement, des assureurs privés, de l'Office des professions et des entreprises de gestion.

Parlons-en de ces quatre acteurs qui, comme le dit l'expression populaire, veulent tous notre bien, et espèrent tous l'avoir!

Le gouvernement

Pensons d'abord au renouvellement de l'entente sur les tarifs du régime public de soins dentaires avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Normalement, vos représentants préparent des demandes, les déposent au MSSS et, éventuellement, les négociations s'amorcent afin de conclure une entente.

On le sait, l'histoire le démontre, pour arriver à une entente avec le MSSS, tous les **groupes** concernés doivent recourir à des moyens de pression. **Chaque membre** de notre Association, comme les membres des autres

groupes qui négocient avec le MSSS, doit s'engager et faire sa part si nous voulons atteindre notre but.

Nous **sommes rendus à cette étape. Trois ans après l'échéance** de notre entente, **un an après le dépôt** de nos demandes, nous sommes dans une impasse, car le gouvernement n'a pas senti le besoin de modifier les **propositions dérisoires** qu'il nous fait et qui remettent en cause des acquis négociés de haute lutte, notamment la prise en compte de l'augmentation des **frais d'exploitation** de nos cabinets.

Comme le **moyen ultime**, le plus efficace, voire le seul, qui fasse bouger les choses au MSSS est la menace de non-participation, il faut que chaque dentiste qui soigne des patients couverts par la RAMQ signe les formulaires.

Nous avons reçu beaucoup de formulaires jusqu'ici, mais il faut que chacun d'entre vous qui a omis de nous les faire parvenir y voie sans plus tarder. Pourquoi? Pour que vos représentants à la table de négociation puissent montrer au MSSS que les dentistes sont sérieux et déterminés, et qu'ils ne se laisseront pas déposséder des acquis élémentaires que des années de négociation leur ont permis d'obtenir.

« **Pour mettre fin aux reculs que veut nous imposer l'État, je me permets de vous dire : mêlez-vous donc de vos affaires!** »

Les assureurs

Parlons maintenant des **enjeux** soulevés par l'ambition des assureurs de nous imposer des pratiques et des orientations dictées par **leur recherche de profit, au détriment de notre autonomie professionnelle.**

Quand on voit tout ce que les assureurs font ailleurs (et ici!) pour établir des relations d'affaires directes avec les dentistes, il faut vraiment comprendre que, s'ils réussissent dans leurs tentatives, ce n'est plus le dentiste qui **fixera ses honoraires**, qui **décidera de la fréquence des examens**, qui **évaluera la pertinence des traitements**, qui déterminera la **fréquence des remboursements**. Ce sont les assureurs privés qui dicteront **chacun** leurs **propres** règles.

Un récent exemple qui touche les dentistes du Québec est la décision unilatérale d'un assureur de réduire la fréquence des paiements aux dentistes (désormais chaque mois) et d'obliger ces derniers à aller sur leur site afin d'obtenir de l'information sur leurs transactions et sur la couverture de leurs patients assurés.

Le premier moyen pour les en empêcher est **l'arrêt de la délégation de paiement**. Ça ne signifie pas que vous cessiez de fournir tous les services à vos patients pour laisser l'assureur remplir ses obligations envers son client, mais que vous demandiez à vos patients assurés de vous payer vos honoraires au complet, comme lorsqu'ils consultent d'autres professionnels de la santé (psychothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, etc.) et comme le font vos patients qui ne bénéficient pas d'une

assurance dentaire. Alors, vous n'avez pas à attendre que l'assureur vous rembourse.

Les assureurs privés ne s'intéressent qu'aux aspects administratifs et financiers et n'ont pour seule préoccupation que leur profit. Mettre fin à la délégation de paiement est le **seul moyen** de les obliger à enfin nous respecter.

« **Pour mettre fin aux visées des assureurs privés, en tout respect, mêlez-vous donc de vos affaires!** »

L'Office des professions

Parlons à présent de la révision de la réglementation proposée par l'Office des professions, dont nous vous avons fait parvenir les dernières propositions dans le *Contact-Express* de mai 2018 et dont Isabelle Ducas traite dans *La Presse* du 27 mai 2018.

D'une part, **nous avons annoté le texte** pour attirer votre attention sur certains aspects très controversés et nuisibles au maintien de la qualité des soins dentaires. Cela fait **plus de 15 ans** que nous en parlons, que vous entendez des **rumeurs**, que vous vous demandez ce que va donner cette interminable saga. S'il vous plaît, prenez connaissance de ce document, qui est aussi accessible sur le site de l'ACDQ. Vous constaterez que loin de crier au loup, l'ACDQ se révèle comme un **grand défenseur de la santé buccodentaire des Québécois** et, avec l'appui de ses membres, comme **seul gardien du droit à l'examen pour tous.**

C'était d'ailleurs le thème central de notre campagne publicitaire en 2018 (voir 200diagnostics.com).

D'autre part, nous vous invitons instamment à en discuter d'abord avec **l'administrateur de l'ODQ de votre région**. Pourquoi? Parce que l'Office des professions a pour interlocuteur chacun des trois ordres concernés par la réforme, et c'est le conseil d'administration de chacune de ces organisations qui discute et dispose de ces recommandations. Les membres du conseil d'administration de l'Ordre comprendront aussi qu'il est essentiel d'écouter les dentistes, et que **toute réforme**, pour réussir, doit se faire **avec et non pas contre les dentistes, parce qu'on empiète sur notre champ de compétence**. Or, c'est loin d'être le cas actuellement parce que, dans les faits, l'Office voudrait permettre aux membres des autres ordres concernés, celui des hygiénistes dentaires et celui des denturologistes, de poser, sans la formation adéquate, **sans ordonnance et sans examen et diagnostic préalables du dentiste**, des actes qui sont jusqu'à présent de la **compétence** des dentistes.

« **Pour protéger le droit du public à des soins dentaires de qualité, mêlez-vous donc de vos affaires!** »

Les entreprises propriétaires

Un **nouvel enjeu** se profile à l'horizon : l'achat de cabinets dentaires par des entreprises qui les voient comme des investissements. L'ACDQ a appris que certaines entreprises de gestion sont intéressées, comme c'est le cas ailleurs au Canada et aux États-Unis, à devenir propriétaires de cabinets dentaires.

Nous pouvons nous poser plusieurs questions fondamentales à ce sujet. Les entreprises propriétaires imposeront-elles **des honoraires** aux dentistes? Imposeront-elles **des cibles de facturation** aux cabinets? Imposeront-elles **des horaires, des heures d'ouverture, des choix d'équipement et de matériaux, des niveaux de rentabilité**, du personnel?

Je ne dis pas que nous courons à la catastrophe et que toutes ces conséquences sont inéluctables, mais à tout le moins, la question se pose : **les dentistes conserveront-ils leur autonomie professionnelle dans de telles conditions?**

« **Pour préserver votre autonomie professionnelle, mêlez-vous donc de vos affaires!** »

Les filiales

L'ACDQ a créé des filiales qui vous procurent des services adaptés à vos besoins :

Société de services dentaires (A.C.D.Q.) inc. (SSD)

Cette filiale offre les services suivants :



Dentaide

Pour jouer son rôle **d'intermédiaire** entre les dentistes et les assureurs, conformément à la volonté d'une grande majorité des membres, Dentaide vous offre de grands avantages à un coût minime et établit des **contrats** et des règles de fonctionnement que toutes les parties doivent respecter.



Net+ ACDQ

Ce réseau **privé** de transmission de données, auquel une grande majorité a adhéré, assure aussi la protection des membres. Une fois de plus, c'est votre Association qui s'occupe de vos intérêts plutôt que **les assureurs**, qui voient aux leurs en tentant d'isoler chaque dentiste pour pouvoir mieux imposer leurs propres règles.

Sogedent  **Assurances**^{inc.}

Cabinet de services financiers

Une filiale de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec

Sogedent

L'ACDQ a mis Sogedent sur pied afin de répondre à vos besoins particuliers en assurances de personnes et de dommages.

Il est vrai que certains prétendent que les primes ne sont pas concurrentielles. C'est pourquoi l'Association a mandaté Sogedent, courtier en assurances, qui travaille strictement dans **votre intérêt**, pour trouver les **régimes d'assurance de personnes et de dommages les mieux adaptés à chacun**.

Il importe donc que vous consultiez Sogedent pour déterminer ce qui vous convient personnellement le mieux.

L'ACDQ

L'engagement est tout aussi nécessaire dans la **seule organisation** dont le seul objectif, la seule raison d'être est **la défense et la promotion des intérêts des dentistes : l'ACDQ**.

Pour nous permettre de mieux atteindre cet objectif, **informez-nous** de toute situation dont vous avez connaissance afin que nous puissions intervenir de la meilleure manière possible.

À cet égard, deux projets visant cet objectif seront implantés cet automne, soit la refonte de notre site ainsi que le virage électronique des communications.

De son côté, votre Association vous adresse des **sondages** tout au long de l'année pour connaître votre avis sur **diverses questions** : moyens de pression quant au régime public, satisfaction à l'égard des services offerts, évaluation de la campagne de publicité, et bien d'autres. Je ne peux que vous inviter à y consacrer du temps, à **vous exprimer** de manière constante pour conserver le lien qui vous unit à votre Association.

Un engagement nécessaire

Bien sûr, tout le monde est très occupé. Bien sûr, le temps nous manque pour bien des choses. Mais rarement peut-on trouver un **investissement** aussi profitable. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : un investissement.

« **Pour la défense de vos intérêts, mêlez-vous donc de vos affaires!** »

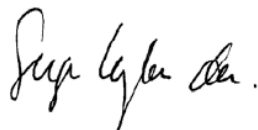
Votre engagement signifie :

- ▶ Soyez vigilants
- ▶ Exprimez-vous
- ▶ Restez mobilisés
- ▶ Agissez en temps opportun

Je ne saurais passer sous silence l'engagement des membres de l'ACDQ, des membres du conseil d'administration et des comités, du directeur général et du personnel de l'ACDQ, ainsi que l'engagement des deux présidentes-directrices générales de nos filiales.

Merci de votre engagement à tous et de votre attention.

Le président,



Serge Langlois, D.D.S.
28 mai 2018

Sondage court sur vos frais d'exploitation

L'Association compte sur votre collaboration habituelle pour réaliser cette étude annuelle sur les frais d'exploitation. Elle nous permettra de compiler des données sur les salaires du personnel des cabinets dentaires. Celles-ci vous aideront à élaborer votre propre grille salariale à laquelle vous aurez accès en communiquant par téléphone à l'ACDQ. **Ce sondage portera sur la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.**

En participant au sondage, vous aurez la chance de gagner un certificat-cadeau d'une valeur de **1 500 \$** (1^{er} prix) ou de **750 \$** (2^e prix) applicable à un **séjour** à l'un des hôtels du **Groupe Germain** (Montréal, Brossard, Québec, Baie-Saint-Paul, Ottawa, Toronto, Calgary, Winnipeg, Halifax, St. John's).

Le sondage en ligne débutera le 4 septembre prochain.

Virage à 100 % électronique

L'ACDQ communiquera par courriel avec tous ses membres à compter de l'automne

Le 23 mars 2018, les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution qui précise que, à compter de septembre 2018, l'ACDQ communiquerait exclusivement par voie électronique avec ses membres, **incluant l'avis de cotisation**, afin d'accélérer et d'optimiser ses communications.

Nous pourrions ainsi joindre simultanément tous les membres de l'Association. En ce moment, certains doivent attendre jusqu'à

près de 10 jours avant de recevoir nos communications, contrairement à leurs collègues qui les reçoivent sans délai par courriel.

Nous sommes conscients qu'il s'agira pour quelques-uns d'un changement important dans leurs habitudes de lecture. Aux fins d'efficacité dans nos communications et en regard du développement durable, nous les remercions à l'avance de leur précieuse collaboration.

Prix à gagner

À compter de septembre 2018, l'ACDQ communiquera avec ses membres par courriel seulement. Assurez-vous donc, si ce n'est déjà fait, d'inscrire votre courriel dans la section « Gestion du profil » sur le site acdq.qc.ca d'ici au **30 août 2018** et courez la chance de gagner un certificat-cadeau de **1 500 \$** applicable à un séjour à l'un des hôtels du Groupe Germain.